

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 14 avril 2008 à 20h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond.

ÉTATS FINANCIERS 2007

- **1951 – 2008** – États financiers 2007 – Dépôt, présentation, explications et adoption;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que les états financiers pour l'exercice 2007 soient acceptés, lesquels indiquent des revenus de \$4,134,210.00, des dépenses de \$4,400,250 pour un excédent des dépenses sur les revenus de \$266,040.00 pour lesquelles une somme de \$120,854.00 a été payée à même les fonds réservés et le solde soit \$145,186.00 a été payé à même le surplus libre non affecté.

Le surplus libre non affecté au 1^{er} janvier 2008 s'établissant ainsi à la somme de \$491,890.77 duquel une somme de \$139,584.00 est réservée pour l'exercice financier 2008 pour un solde réel de \$352,306.77.

ADOPTÉ

- **1952 – 2008** – Vérificateurs pour 2008 – Nomination;

Considérant l'annonce du retrait de Gilbert Luneau, C.A. du secteur municipal à compter de 2008;

Considérant la qualité du travail réalisé par les responsables chargés de réaliser la transition soient mesdames Josée Laflamme et Valérie Provencher de la firme « Pellerin, Aubert, Ramsay & Provencher C.A. »

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la firme « Pellerin, Aubert, Ramsay & Provencher C.A. » soit nommée pour agir à titre de vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2008.

ADOPTÉ

- **1953 – 2008** – O.T.J. saison 2008 – Politique d'admissibilité et salariale;

Considérant les recommandations faites par les membres du Comité des loisirs particulièrement en ce qui concerne la rémunération et la sélection du personnel requis pour l'activité;

Considérant la proposition de politique d'admissibilité soumise et les correctifs qui y sont apportés suite aux commentaires des membres du Conseil;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1° Augmente de \$0.50 le taux horaire des animateur s(trices) et des préposés à la piscine par rapport à ce qui était payé en 2007; et
- 2° Accepte que la coordonnatrice et la coordonnatrice adjointe soient chargés de réaliser une « entrevue de groupe », de sélectionner les candidats, de faire les recommandations et justifications quant à leur choix avec priorité pour les postulants résidents à Danville dans la mesure où ces derniers révèlent des compétences supérieures ou à tout le moins égales à d'autres postulants;
- 3° Adopte la politique d'admissibilité et de non admissibilité soumise ainsi que les frais d'inscription tels que plus amplement décrit en annexe du présent procès-verbal.

ADOPTÉ

- **1954 – 2008 – Service incendie** – Entretien mécanique des véhicules et autres;

Considérant que le service incendie est un service d'urgence au même titre que le service des travaux publics en ce qui concerne la disponibilité et le besoin de véhicules routiers;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que l'inspection, l'entretien et les réparations mécaniques des véhicules routiers du service incendie de même que l'entretien préventif de ces mêmes véhicules soient confiés à la compagnie « Services mécaniques R.S.C. » confiant ainsi au mécanicien en titre aux travaux publics comme fonction première et essentielle la préparation, l'entretien et réparation des véhicules et de la machinerie à l'usage des travaux publics selon les directives des chefs d'équipe.

ADOPTÉ

- **Service incendie** – Achat de camion citerne – Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice 2007 – **Avis de motion**;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Bernard Laroche à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer, pour adoption, un projet de règlement décrétant l'achat d'un camion citerne pour un montant maximal de \$170,000.00 et autorisant un emprunt maximal du même montant pour en acquitter le coût d'acquisition;

- **1955 – 2008 – Relevé de l'état des chaussées** – Programme de retour de la taxe sur l'essence – Mandat pour examen;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité :

- 1° Mandate la firme « Teknika-HBA » pour procéder au « Relevé de l'État des chaussées sur le réseau local de voirie et recommandations d'intervention » dans le cadre du programme de retour de la taxe sur l'essence. Ce mandat à être réalisé selon les termes, conditions et prix contenus à l'offre de service datée du 15 avril 2008; et
- 2° Demande de connaître le nom des personnes qui auront la responsabilité de mener à terme le présent mandat (équipe de réalisation) de même que d'obtenir une description de leur qualifications et expériences en semblable matière.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, tel que décrété lors de l'assemblée tenue le 4 de ce mois, que la présente assemblée soit ajournée au Mercredi, 23 avril 2008 à 19h00 pour prendre connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 5 de la rue Marie-Andrée ainsi que pour délibérer sur tout autre sujet pouvant être porté à l'attention des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**